

Charte

du médiateur culturel de musée

45

Charte du médiateur culturel de musée¹

AVANT-PROPOS

La Charte de conduite professionnelle a été élaborée, en novembre 2007, par les membres de l'Assemblée des médiateurs culturels/scientifiques actifs au sein des musées du Département de la culture de la Ville de Genève: le Cabinet des estampes, le Conservatoire et Jardin botaniques, l'Espace Ami Lullin, Institut et Musée Voltaire, Maison Tavel, Musée d'ethnographie (MEG Carl-Vogt et MEG Conches), Musée Ariana, Musée d'art et d'histoire, Musée d'histoire des sciences, Musée Rath, Muséum d'histoire naturelle.

Elle constitue une déclaration de déontologie professionnelle qui se fonde sur le Statut et le Code de Déontologie de l'ICOM pour les Musées. Elle s'applique à tout secteur d'activité ou toute personne qui assument des responsabilités dans tel ou tel aspect de la médiation de musée.

Rappelons que la notion de médiation culturelle/scientifique a été forgée au cours des années 80 pour accompagner les évolutions de l'institution muséale dont la mission de conservation ne suffisait plus, seule, à rendre compte. Définir la médiation culturelle/scientifique, c'est un projet pédagogique qui va préciser les missions, tâches et compétences de ses acteurs. C'est aussi un projet politique qui va légitimer une fonction, correspondant à une profession de musée récemment émergée.

Deux angles d'approche ont été privilégiés dans la rédaction de cette charte: la collaboration entre collègues médiateurs et la relation avec les publics. L'élaboration de cette charte se fait en connaissance de cause de travaux similaires menés au sein du Département de la culture, à savoir les 2 chartes d'accueil et de collaboration rédigées par les Bibliothèques et discothèques municipales de la Ville de Genève, tout comme la réflexion en cours au sein de la Conférence des chefs de sécurité du Domaine des musées de la Ville de Genève.

MANDAT

Les secteurs de médiation culturelle/scientifique se sont développés progressivement dans les musées municipaux genevois depuis les années 1980. Leurs missions et tâches sont fixées par les directions respectives des entités constitutives du Domaine des musées; ceci en accord avec la direction du Département de la culture, dont ils dépendent. Leurs moyens financiers sont alloués annuellement suivant les règles budgétaires en vigueur au sein de la Ville de Genève. Leur champ d'action couvre l'action culturelle du Domaine des musées.

¹ Pour la définition de la profession validée au plan national suisse, se référer au site internet www.mediamus.ch
Quant au « Référentiel ICOM-ICTOP des professions muséales en Europe », il a été présenté en août 2007, à Vienne, dans le cadre du Congrès ICOM-International. Il est actuellement en phase de consultation élargie, en vue de définir une norme internationale. Cf. à ce propos <http://ictop.f2.fhtw-berlin.de/content/view/53/42/>.

Plus spécifiquement le principe 4 du Code de déontologie de l'ICOM pour les musées de 2006 qui dit : « Les musées contribuent à la connaissance, à la compréhension et à la gestion du patrimoine naturel et culturel. Principe : les musées ont l'important devoir de développer leur rôle éducatif et de drainer le public le plus large qui soit de la communauté, de la localité ou du groupe qu'ils servent. Interagir avec la communauté et promouvoir son patrimoine font partie intégrante du rôle éducatif du musée. »

MISSIONS

Etre médiateur culturel/scientifique dans un musée de la Ville de Genève, c'est prendre part à la vie du musée et plus largement du Département de la culture de la Ville de Genève.

Cela signifie remplir 4 missions centrales :

- 1] Concevoir, réaliser, coordonner, suivre et évaluer**
des projets éducatifs et culturels qui tissent le plus de liens possible entre musée et population.
- 2] Former et encadrer**
les collaborateurs associés aux projets de médiation culturelle/scientifique du musée.
- 3] Assurer l'accompagnement**
des visiteurs et interlocuteurs dans le cadre de projets éducatifs et culturels liés aux collections ainsi qu'aux manifestations temporaires du musée.
- 4] Contribuer à la recherche et au développement**
du domaine de la médiation culturelle, participant ainsi au rayonnement de l'action du musée.

OBJECTIFS

Le médiateur culturel/scientifique exerce sa profession en poursuivant 4 objectifs principaux :

Etre au service de la population qu'il place au cœur de la vocation du musée.

Contribuer à la démocratisation de l'accès à la culture en se positionnant en faveur d'un présent et d'un avenir culturel partagé.

Accroître la diversité des formes d'expressions et de pratiques culturelles en se tenant compte du développement des individus et des communautés.

Participer tant au rayonnement qu'à la polysémie de l'action du musée, en mettant en valeur ce dernier dans le contexte local, national et international.

POSITION

Le secteur de médiation du musée est le centre opérationnel des actions culturelles/scientifiques tournées vers le public.

Le médiateur culturel/scientifique joue le rôle d'interface entre dispositif muséal et usagers. Il représente, de cas en cas, le musée vis-à-vis du public.

Le médiateur culturel/scientifique répond aux objectifs de direction ; il inscrit son action dans la dynamique de travail des actions des responsables et spécialistes des collections, secondé par les gestionnaires de l'institution.

Le médiateur culturel/scientifique considère la culture dans ses contextes sociaux, politiques, économiques et historiques. Il noue des alliances et dispose de partenaires solides dans les domaines de la culture, du social et des loisirs.

PRINCIPES ET ENGAGEMENT

Cinq principes fondent l'action de la médiation culturelle/scientifique exercée au sein des musées du Département de la culture de la Ville de Genève. Les médiateurs culturels/scientifiques s'engagent à les respecter.

- 1] Le musée est collection de traces matérielles et/ou immatérielles**
Le médiateur culturel/scientifique ouvre sans cesse l'espace autour d'elles pour favoriser la mise en relation musée/population.
- 2] Le musée est protection des biens culturels**
Le médiateur culturel/scientifique sensibilise aux valeurs culturelles et patrimoniales, invitant chacun à les faire siennes, durablement.
- 3] Le musée est regard**
Le médiateur culturel/scientifique encourage l'observation et la prise de position. Sens critique et créativité sont au cœur de sa pratique et de ses attentes professionnelles.
- 4] Le musée est savoir**
Le médiateur culturel/scientifique favorise une éducation citoyenne et plurielle. Alliant exigence, constance, plaisir de la découverte et travail en réseau, il élabore des connaissances pour et avec la population.
- 5] Le musée est ancre et mémoire**
Le médiateur culturel/scientifique convoque la dynamique passé/présent pour que les biens culturels deviennent repère et ferment actif du quotidien des populations.

MOYENS

La médiation culturelle/scientifique apporte une plus value à l'action muséale en mettant en œuvre les moyens suivants :

Agir en collaboration avec toutes les compétences à l'œuvre dans un musée; les projets se développant en lien direct avec la direction du musée.

Déployer compétence, conviction dans la défense des projets et, au besoin, originalité des pratiques qui peuvent se situer en marge des moyens standard d'action et d'éducation culturelle/scientifique.

Développer des projets d'envergure modulable, qui sont ouverts à toutes formes de culture et d'expression. Tenir compte de la diversité de la population.

Faire appel à des professionnels issus des milieux de la culture, de l'éducation, du social et/ou du loisir, étant toujours à la recherche de la justesse et de l'adéquation des moyens aux attentes et situations de vie de la population.

Les musées de la Ville de Genève qui souscrivent à la Charte du médiateur culturel de musée

Cabinet des estampes
Conservatoire et Jardin botanique
Espace Ami Lullin
Institut et musée Voltaire
Maison Tavel
Musée d'ethnographie de Genève | MEG Carl Vogt
Musée d'ethnographie de Genève | MEG Conches
Musée Ariana
Musée d'art et d'histoire
Musée d'histoire des sciences
Musée Rath
Muséum d'histoire naturelle